

➤ Cours central B

Du dimanche 28 novembre au vendredi 3 décembre 2010, Ovronnaz

Délai d'inscription: vendredi 1^{er} octobre 2010

But	Brevet de patrouilleur B
Conditions d'admission	– Personnes ayant suivi le cours central A avec succès – Bonne forme physique et psychique
Participants	Minimum: 18 / maximum: 40
Examen d'entrée	Pour non-patrouilleurs (voir le règlement concernant la formation de tiers au cours central B).
Formation	Connaissances de la composition de la neige, de la couche de neige, des avalanches et appréciation du danger d'avalanches. Mesures de protection et mesures préventives, formation avec l'appareil de recherche des victimes d'avalanches (DVA), direction d'une colonne de secours et formation de commandant de place. Premiers secours à administrer aux victimes d'avalanches et exemples de sauvetages d'avalanches.
Méthodologie	Exposés succincts et spécialisés, exercices pratiques, travail sur le terrain.
Examen	Examen pratique, écrit et oral pendant la dernière journée du cours.
Direction	Eric Berclaz, Le Bourgeal, 1937 Orsières Téléphone p. 027 783 32 33, Portable 079 218 95 82 ericberclaz@bluewin.ch
Langue	Français
Coût	Membres RMS 1570.– fr. / autres 2350.– fr. (incl. documentation)
Logement	Centre sportif Ovronnaz Chambre double, pension complète: 70.– fr. par jour
Annexes	Patrouilleurs avec ancien permis (rouge) – Passeport (si possible format digital jpg/bmp (A envoyer à gabi.inaebnit@seilbahnen.org) Non-patrouilleurs: – Copie du permis samaritain valable (5 ans d'ancienneté au maximum)